



Périscoop : Le Professeur Abdelhamid Aberkane nous écrit

La lecture de l'information me concernant dans Le Soir d'Algérie du 11 mai pourrait laisser penser que le gestionnaire qui m'a assigné par huissier de justice, à mon domicile, aux fins de libérer le bureau du service du CHU où j'exerçais depuis 1968, s'était vu opposer un refus. Certainement pas.

J'ai informé, il y a quatre semaines, que le déménagement des archives contenues dans ce bureau du service de réanimation que j'ai créé il y a 45 ans, et qui concernent des décennies au service de la santé publique et de la formation médicale (au niveau local comme professeur, doyen et recteur, au niveau national comme ministre de l'Enseignement supérieur puis de la Santé, au niveau international comme président de l'Organisation mondiale de la santé) était en cours.

Les derniers jours de cette évacuation ont été choisis pour faire de ce départ une punition, complaisamment étalée et divulguée, alors que j'ai, depuis trois ans, quitté de mon plein gré mes fonctions de chef de service en acceptant une charge de professeur associé que m'a confiée le Conseil scientifique de la Faculté de médecine, eu égard à un long parcours au service des malades, des étudiants, de leurs formateurs, et de mon pays. Ainsi, alors que le centre hospitalier n'est universitaire que par le cachet que lui donne la Faculté de médecine, un gestionnaire hospitalier peut décider de ne pas appliquer une décision de la faculté ou de ne pas bénéficier lui-même, par suffisance, de la présence et de l'accompagnement d'un ancien, de surcroît ancien ministre de son secteur. Qu'il l'ait fait seul ou qu'il ait été instruit de le faire par la meute de l'ingratitude, de l'allégeance et du silence honteux, c'est là un indicateur du niveau de servilité des différents acteurs. En ce qui me concerne, j'ai mis mon expérience au service de citoyens qui m'ont, proprement, élu et me témoignent tous les jours du respect et de la reconnaissance. Et cela me suffit.

A. Aberkane

Source de cet article :

<http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2016/05/14/article.php?sid=196206&cid=3>